

Pas un trimestre de plus, pas un euro de moins !...

Le départ de Jean Paul Bailly ne changera rien à la politique de La Poste, et, reports de réorgs ou pas, nous voyons nos bureaux se faire attaquer les uns après les autres. **Seule notre force collective arrêtera les suppressions d'emplois et de tournées, la sécabilité et le flicage !** Nous savons bien que la direction de La Poste est loin d'être notre seul adversaire. Le gouvernement Hollande-Ayrault se fait le champion de l'austérité, et ose lancer une contre-réforme des retraites pire que celle de Sarkozy : le rapport Moreau parle de 44 ans de cotisations ! Derrière cette énième réforme des retraites, c'est la question de la répartition des richesses qui est posée. Alors que les profits s'accumulent du côté des grandes entreprises, il est injuste de travailler plus longtemps, pour des salaires de misère et avec la peur du chômage au ventre ! **Dans ces conditions, nous devons consciemment nous préparer à une lutte qui regroupe non seulement tous les bureaux mais aussi tous les métiers de La Poste (Colis, Enseigne, Courrier...). Il faut préparer un mouvement d'ensemble, un mouvement qui cherche à fédérer toutes les colères, à La Poste et ailleurs !**

La CGT, FO, SUD - Solidaires et la FSU appellent à une grève nationale le 10 septembre...

TOUTES et TOUS EN GRÈVE le 10 septembre, contre les réorgs, pour nos salaires, pour nos retraites !



sommaire :

- lire son bulletin de paie (P.2)
- GIPA
- Complément Poste : il faut l'égalité !
- ASA motifs religieux, un droit à défendre (P.3)
- nouvelles règles sur la vente des quartiers : DANGER !
- REFUSONS les réorgs par tous les moyens ! (P.4)
- catastrophe ferroviaire de Brétigny-sur-Orge
- canicule et droit de retrait



lire son bulletin de paie

Chacun constate que nos bulletins de paie sont illisibles, aucun agent n'est capable aujourd'hui de lire le sien. C'est un réel problème lorsqu'il s'agit de démontrer une erreur ou de chercher la nature d'une différence de paiement. La Direction Opérationnelle Paie et Personnel (DO2P) a édité pour les CSRH un guide à but de formation interne. Malgré les imperfections de ce document, vous pouvez vous le procurer sur simple demande en écrivant à sud.postaux.75@sudptt.fr, il apporte néanmoins une certaine quantité d'éclaircissements...



Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA)

Des collègues fonctionnaires nous ont interpellé récemment à propos d'une prime exceptionnelle touchée avec la paie de juin.

La GIPA est une indemnité qui a été créée sur fond de gel des traitements des fonctionnaires. **Celle-ci prétend garantir le pouvoir d'achat des fonctionnaires** en comparant l'évolution du traitement indiciaire des agents sur les quatre dernières années.

Pour 2013, cette indemnité a été calculée de la manière suivante : le traitement indiciaire annuel de l'année 2012 (1) doit avoir progressé d'au moins 5,5% par rapport à celui de l'année 2008 (2). Si ce n'est pas le cas, La Poste doit verser la différence. Sont principalement concernés, les agents n'ayant pas eu d'avancement d'échelon sur cette période de quatre ans.

A l'inverse, **rare ceux et celles qui bénéficieront de cette indemnité en ayant eu un avancement d'échelon**. Ce qui prouve aussi que l'avancement d'échelon - principe même de la carrière et de la grille indiciaire - est maintenant utilisé pour «maintenir» le pouvoir d'achat et non l'améliorer ! Et encore faut-il vraiment croire à une inflation de 5,5% sur ces quatre dernières années !

1 : soit l'indice réel majoré détenu le 31 décembre 2012 multiplié par la valeur moyenne du point de l'année 2012 (55,5635 euros)

2 : soit l'indice réel majoré détenu le 31 décembre 2008 multiplié par la valeur moyenne du point de l'année 2008 (54,6791 euros)

Références : BRH du 18 juin 2013, décret n°2008-539 du 6 juin 2008.

Complément Poste : il faut l'égalité !

Salariés En ce moment se mène une bataille juridique nationale pour obtenir l'égalité des compléments poste entre salariés de droit privés et fonctionnaires. SUD a attaqué La Poste au TGI de Paris pour la faire condamner et imposer l'égalité. Nationalement, des milliers et des milliers de postiers salariés saisissent les Prud'hommes pour récupérer leur dû sur 5 ans (cela peut concerner plusieurs milliers d'euros !). A Paris, SUD aide les collègues qui le souhaitent à déposer leur requête aux Prud'hommes de Paris. N'hésitez pas à nous interpellier pour poser vos questions et vous faire assister !

Fonctionnaires Mais il y a aussi beaucoup d'inégalités entre les compléments Poste des fonctionnaires. Ce qui pouvait se comprendre en 1994, au moment de la création du complément Poste à partir des primes existantes, est devenu totalement injustifiable près de 20 ans après ! Les compléments Poste étaient censés converger progressivement. Mais à de nombreuses reprises, **la direction a bloqué les compléments Poste et depuis 2009 aucune revalorisation n'a eu lieu !** Comme les salariés, il va falloir réfléchir à poser cette question d'inégalité de prime entre fonctionnaires du même grade à la justice administrative.



Pour récupérer les sommes qui te sont dues, n'hésite pas, viens voir SUD !

ASA motifs religieux, un droit à défendre !

Chaque année, des agents nous font remonter qu'on leur demande de poser une journée de congé annuel pour pouvoir bénéficier de ces fêtes, contrairement aux dispositions des différents circulaires et BRH prévoyant l'autorisation de journées d'absences (ASA ou Autorisation Spéciale d'Absence). D'une part, on n'a pas à vous demander un CA alors que vous avez droit à une ASA, et **la question des besoins du service ne peut s'appréhender différemment selon que l'on pose un CA ou qu'on demande une ASA**. Mais il sera encore plus difficile cette année et les années à venir d'obtenir ces fameuses ASA, plus aucun BRH ne devant paraître. En effet, par note du 11 mars 2013, **le Ministère de la Fonction Publique a annoncé la pérennisation du dispositif ASA pour fêtes religieuses et l'arrêt de la publication des circulaires annuelles**. On imagine bien l'effet sur des chefs de centre qui ne recevront plus le BRH annuel et qui vous opposeront alors encore plus de refus, déduisant que ce dispositif a dû disparaître. **SUD a demandé aux deux DOTC parisiennes d'informer tous les chefs de centre de la pérennisation du dispositif d'ASA fêtes religieuses et de leur signifier de ne plus demander de poser des journées de CA en lieu et place des ASA auxquelles ont droit les personnels concernés. Les postier-e-s ont le droit de passer leurs fêtes en famille !**

Nouvelles règles sur la vente des quartiers : attention danger !

Par l'achat de sa tournée, le facteur réussit à obtenir une meilleure qualité de service et atténue sensiblement la pénibilité du travail. La vente a donc toujours été un moment fort dans la vie d'une distri et **tous les facteurs-trices sont extrêmement attaché-e-s à la notion de titulaire de quartier**. Cette stabilisation a évidemment pour effet de limiter les abus en matière de sécularité, polyvalence et reste alors un **frein à la précarisation de l'emploi et du travail de facteur**. C'est bien pour cette raison, qu'aujourd'hui, La Poste attaque l'instruction du 1^{er} février 2002 et veut instituer de nouvelles règles dont nous vous pointons les principales modifications :

- les agents notés "A" pour la première année garderont leur tournée **mais ne participeront plus à la vente** (alors qu'aujourd'hui il faut être noté "A" deux ans consécutivement)

- il faudra **12 mois consécutifs d'ancienneté à la distri dont 5 mois de présence effective dans l'établissement** concerné (condition qui n'existe pas aujourd'hui et qui vise particulièrement les retours de congé maternité, les CLM, les dispo et également les personnels reclassés touchés par des fermetures de service...)

- pour un nouvel arrivant (mutation, reclassement, retour d'absence prolongée) il faudra acquérir en moins de six mois le contrôle du TG local (ou autre dispositif local) même s'il a pu acheter une tournée. **Faute de quoi, le facteur serait**

démonté du quartier. Aujourd'hui on achète et point barre, c'est réglé...

- la possibilité des arrivants entre deux ventes et **des collègues noté-e-s "A" et "D" d'obtenir une attribution longue est automatique aujourd'hui**. Elle constituerait demain un des éléments du "dialogue social local", enferrant une fois de plus les syndicats dans une logique clientéliste, favorisant encore des accords compromettants qui nuiront à l'intérêt général...



- concernant les établissements multi-sites (cas fréquents en banlieue et en province) ou multi-arrondissements (à Paris, les 5^{ème}, 6^{ème}, 11^{ème} et 20^{ème} arrondissements), **la détermination du périmètre géographique** (vente sur les 2 arrondissements ou sur un seul ?) sera laissée à la "concertation entre le Directeur d'Etablissement et les organisations syndicales". C'est faire choisir aux syndicats en période de réorg la modalité de la vente en nous plaçant d'emblée sur le terrain des suppressions de tournées et d'emplois, avec aucune solution viable ni acceptable...

SUD constate que ces nouvelles règles amèneront beaucoup de contraintes supplémentaires pour obtenir une tournée, favoriseront la précarisation de l'emploi, **nous demandons alors aux deux DOTC parisiennes de maintenir à minima l'instruction du 1er février 2002 sur la vente des quartiers** et de ne pas appliquer la future note de service à paraître.

REFUSONS les réorgs par tous les moyens !



Depuis la fin 2011, les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) à La Poste sont désormais régis par le Code du travail, la nouveauté résidant principalement dans leur possibilité d'aller - ou d'être traduits - en Justice. La boîte aurait bien aimé que ces CHSCT restent des instances bureaucratiques, coupées des travailleurs, où les représentants du personnel mettraient de côté leurs convictions syndicales et feraient là où on leur dit de faire. Mais à **Paris 5 PDC, une réorg de - 6 tournées piétonnes sur 52 qui devait se mettre en place le 17 juin, vient d'être repoussée suite à une demande d'expertise du CHSCT. A Paris 12 PDC, le CHSCT vient de demander une expertise au sujet de Factéo, outil renforçant le flicage des facteurs et facilitant à terme la précarisation de l'emploi. A Paris 43 PDC (3^{ème} et 4^{ème} arrondissements, distri du Louvre), report de la réorg suite à une demande d'expertise.** Sur ces deux centres, la boîte conteste devant le juge ces décisions d'expertise, inadmissible ! Quant à la fermeture de la **PIC Pontoise** et sa reprise d'activité par la **PIC Gonesse**, suite à l'action conjuguée des CHSCT des 2 sites, le transfert est retardé. Enfin, notons l'action originale du CHSCT de Paris 15 PDC qui vient de voter la restitution des cafetières que la direction avait fait retirer...

Sans s'illusionner sur l'effet de reports obtenus par les diverses demandes d'expertise, **les rapports publiés par les différents auditeurs externes remettent toujours en cause les temps forfaitaires et méthodes de calcul et de mesure de la boîte. Ce qui peut alors constituer des points d'appui pour refuser d'autant plus fortement les réorgs et les suppressions d'emplois et mieux encourager les agents à se mobiliser !**

SNCF : catastrophe ferroviaire de Brétigny-sur-Orge...

Certes les Chemins de fer français ne sont pas encore privatisés, mais depuis deux décennies, l'appétit des dirigeants libéraux a des conséquences qui se mesurent aujourd'hui au nombre d'**incidents en constante augmentation et aux nombreux retards** constatés par tous les usagers. La SNCF a tout misé sur le développement des TGV délaissant les villes moyennes ou petites qui sont devenues des déserts ferroviaires. Des dizaines de gares "non rentables" ont été peu à peu abandonnées. **Les populations ont été enchaînées au « tout voiture », non par désir mais parce qu'elles ne pouvaient plus circuler hors ce moyen de transport.**

La maintenance des réseaux a été négligée. Le matériel vétuste n'a pas été remplacé faute d'investissements nécessaires effectués en temps voulu. La pression sur les cheminots, victimes eux aussi des mêmes restructurations que leurs collègues postiers, s'est déjà traduite par cinq suicides depuis le début de l'année 2013.

SUD Rail avait alerté à de nombreuses reprises la SNCF sur l'état désastreux de la ligne Paris - Limoges et exige la tenue immédiate d'une réunion tripartite Etat / SNCF - RFF / syndicats.

Forte chaleur et droit de retrait : quelques rappels...

Travailler dans des locaux surchauffés est non seulement pénible, mais peut présenter un risque pour la santé des agents.



D'abord, une note éditée par le Siège le 30 juin 2009 prévoit que **l'encadrement puisse octroyer des pauses supplémentaires et n'exige pas du personnel les mêmes rendements et cadences de travail.**

Mais on n'attendra pas étourdissements ou malaise pour faire valoir son droit de retrait, individuel ou collectif, et exiger de la boîte qu'elle prenne des mesures immédiates et qu'on ne cuise pas au travail ! Si vous arrêtez le travail, vous devez en aviser immédiatement votre supérieur, et consigner par écrit dans le registre du CHSCT le motif qui vous empêche de travailler (température trop élevée...).

La direction n'a le droit ni de vous menacer de toucher à votre salaire, ni de vous obliger à reprendre le travail. **Bien qu'étant un droit, l'usage du droit de retrait est bien une épreuve de force, et plus on se sait légitime et on est nombreux-ses, plus la boîte nous écoute et répond à nos demandes !**